



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le huitième jour de novembre deux mille seize, à 19 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
M. Mario Dupuis, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
M. Denis Tremblay, maire suppléant de La Martre
M. Dario Jean, maire de Marsoui
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Carole Landry, secrétaire de direction

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, aux membres du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 00 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9625-11-2016

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 9626-11-2016

Échelles salariales des employés 2016-2020, approbation

CONSIDÉRANT les échelles salariales des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie 2016-2020;

CONSIDÉRANT QUE les échelles salariales font partie intégrante de la *Politique de relations de travail* des employés ;

CONSIDÉRANT notamment les éléments suivants :

a) Fixation de la vitesse totale de l'indexation et des échelles salariales pour la période suivante :

Année	Vitesse	Année	Vitesse
2016	2 %	2019	3,5 %
2017	3,5 %	2020	3,5 %
2018	3,5 %		
Total			16 %

- b) Fixation de l'écart des échelons des classes 4, 5, 6, 7 et 8 à 2 % ;
- c) Rattrapage salarial de 4,5 % pour les classes A à C (comparaison à des classes similaires dans des services comparables offerts par d'autres MRC);
- d) Gel de salaire dans le cas où le nouvel échelon ne correspond pas au salaire actuel versé le temps de réaliser le rattrapage. L'indexation sera versée uniquement ;
- e) Passage de 12 échelons à 15 échelons;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE approuve les échelles salariales des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie 2016-2020, lesquelles seront intégrées à la *Politique de relations de travail*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9627-11-2016

Classes salariales des employés 2016-2020, approbation

CONSIDÉRANT les classes salariales des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie 2016-2020;

CONSIDÉRANT QUE les classes salariales font partie intégrante de la *Politique de relations de travail* des employés ;

CONSIDÉRANT l'éclatement de la classe 4 qui passe de 6 à 10 classes tout en conservant les classes A, B et C;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE approuve les classes salariales des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie 2016-2020, lesquelles seront intégrées à la *Politique de relations de travail*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussigné, DARIO JEAN, maire de la municipalité de Marsoui, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement pour établir la répartition des quotes-parts 2017 de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Dario Jean, maire de la municipalité de Marsoui

RÉSOLUTION NUMÉRO 9628-11-2016

Aide financière accordée, activité *Noël du Bonheur*

CONSIDÉRANT l'activité *Noël du Bonheur* ;

CONSIDÉRANT QUE cette fête est pour les enfants de famille à faible revenu de la MRC de La Haute-Gaspésie qui utilisent les services de Partagence durant l'année ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 1 000 \$ à Partagence pour l'activité *Noël du Bonheur*, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 11000 349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9629-11-2016

Engagement secrétaire, Sylvie Grenier

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a engagé une employée temporaire pour un surplus de travail en secrétariat pour 105 heures (réf. : résolution n° 9510-07-2016);

CONSIDÉRANT QUE Mme Sylvie Grenier occupe ce poste ;

CONSIDÉRANT le travail à accomplir ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

1. renouvelle le contrat de Mme Sylvie Grenier, comme employée temporaire en secrétariat, pour 211 heures ;
2. prélève le montant pour ce salaire dans l'administration du fonds *Forestier*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 9630-11-2016

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 263-2016 de la Ville de Cap-Chat

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 263-2016 Amendant au Règlement de zonage n° 068-2006 afin d'autoriser l'usage « Meublé touristique (chalets et camps) » dans la zone Eaf.12* de la Ville de Cap-Chat;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 263-2016;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 263-2016 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DENIS TREMBLAY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE :

1. déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 263-2016 Amendant au Règlement de zonage no 068-2006 afin d'autoriser l'usage « Meublé touristique (chalets et camps) » dans la zone Eaf.12*, conditionnellement à la réalisation complète de la procédure de modification réglementaire par la Ville de Cap-Chat ;
2. transmettra le certificat de conformité à l'égard du règlement numéro 263-2016 dès la réception de la résolution attestant son adoption par la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 9631-11-2016

Entente contractuelle pour des services de soutien à l'équipe en développement social, Catherine Beau-Ferron

CONSIDÉRANT l'*Entente contractuelle pour des services de soutien à l'équipe en développement social* entre Mme Catherine Beau-Ferron et la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT son mandat, les conditions de fonctionnement et les modalités de paiement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne les services de Mme Catherine Beau-Ferron pour soutenir l'équipe en développement social, à 25 \$ l'heure, pour une banque de 300 heures maximales, lequel montant sera prélevé dans le département *Démarche intégrée en développement social*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9632-11-2016

Entente contractuelle pour des services de soutien à l'équipe en développement social, Julie Ruest

CONSIDÉRANT *l'Entente contractuelle pour des services de soutien à l'équipe en développement social* entre Mme Julie Ruest et la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT son mandat, les conditions de fonctionnement et les modalités de paiement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne les services de Mme Julie Ruest pour soutenir l'équipe en développement social, à 30 \$ l'heure, pour une banque de 210 heures maximales, lequel montant sera prélevé dans le département *Démarche intégrée en développement social*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9633-11-2016

Fonds de développement des territoires, projets, aides financières

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières déposées au CLD de La Haute-Gaspésie, présentées dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 25 octobre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde les montants aux organismes suivants :

Fonds de développement des territoires	
Fonds <i>Soutien aux entreprises</i>	
7 000 \$	Notaire Thommy Sasseville - Démarrage
Fonds local d'investissement	
40 000 \$	Intérieur D / Financement
7 650 \$	Épicerie R Pelletier / Refinancement
49 715 \$	Auberge Château Lamontagne / nouveau prêt et moratoire sur ancien

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES, REDDITION DE COMPTE

Dépôt du bilan financier du fonds de développement des territoires 2015-2020 est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9634-11-2016

Addenda #1 de *l'Entente relative au fonds de développement des territoires*, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a signé *l'Entente relative au fonds de développement des territoires* avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 14 juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT l'article 45 de ladite entente relative au modification ;

CONSIDÉRANT *l'Addenda #1 de l'Entente relative au fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT QUE les modifications sont, entre autres, de prolonger l'entente jusqu'au 31 mars 2020 et d'importants assouplissements sont également introduits par cet *addenda* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer *l'Addenda #1 de l'Entente relative au fonds de développement des territoires* avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9635-11-2016

Entente de délégation relative au fonds de développement des territoires et au fonds local d'investissement 2016-2020 avec le CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT *l'Entente de délégation relative au fonds de développement des territoires (FDT) et au fonds local d'investissement (FLI) 2016-2020* entre la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et le Centre local de développement de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette entente est de définir le rôle et les responsabilités que la MRC confie au CLD en matière de développement économique ainsi que les conditions de leur exercice conformément à la *Loi sur les compétences municipales* et à *l'Entente relative au Fonds de développement des territoires et au fonds local d'investissement* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DENIS TREMBLAY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer *l'Entente de délégation relative au fonds de développement des territoires (FDT) et au fonds local d'investissement (FLI) 2016-2020* avec le Centre local de développement de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9636-11-2016

Avenant 2016-1 au contrat de prêt avec la ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allégement réglementaire et du Développement économique régional

CONSIDÉRANT *l'Avenant 2016-1 au contrat de prêt* entre la ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allégement réglementaire et du Développement économique régional et la MRC de La Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer *l'Avenant 2016-1 au contrat de prêt* avec le représentant de la ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allégement réglementaire et du Développement économique régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9637-11-2016

Budget 01-04-2016 au 31-12-2016 du CLD de La Haute-Gaspésie, approbation

CONSIDÉRANT le budget du 1^{er} avril au 31 décembre 2016 du CLD de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le total des revenus est de 1 302 874,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses est de 1 279 492,00 \$;

CONSIDÉRANT un surplus de 23 382,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO DUPUIS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le budget du 1^{er} avril au 31 décembre 2016 du CLD de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9638-11-2016

Budget 01-01-2017 au 31-03-2017 du CLD de La Haute-Gaspésie, approbation

CONSIDÉRANT le budget du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 du CLD de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le total des revenus est de 243 819,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses est de 206 150,00 \$;

CONSIDÉRANT un surplus de 37 669,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO DUPUIS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le budget du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 du CLD de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

Aucun dossier.

TRANSPORT

RÉSOLUTION NUMÉRO 9639-11-2016

PIIRL version définitive

CONSIDÉRANT les modifications apportées au *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* (PIIRL), version définitive, lequel comprend le rapport d'étape 2 en version finale révisée, le rapport d'étape 3 en version finale révisée et le plan d'intervention en version préliminaire révisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

RÉSOLUTION NUMÉRO 9640-11-2016

Groupement forestier coopératif Shick Shock, demande rencontre, contrats liés aux lots intramunicipaux

VU la *Politique de gestion contractuelle* de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT la lettre du 31 octobre 2016 du Groupement forestier coopératif Shick Shock dans laquelle il demande une rencontre avec le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre concerne les dernières décisions du conseil de la MRC relatives à l'octroi des contrats d'aménagement forestier sur les lots intramunicipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC souhaite respecter les principes d'équité et de transparence ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC souhaite obtenir le meilleur prix possible pour les travaux non commerciaux et commerciaux qu'il entend faire exécuter sur les lots intramunicipaux par le biais d'une concurrence loyale entre les entreprises forestières invitées de son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE refuse de rencontrer le Groupement forestier coopératif Shick Shock relativement à ses dernières décisions concernant l'octroi des contrats d'aménagement forestier sur les lots intramunicipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 9641-11-2016

Comité de sélection – Poste Coordonnateur de l'environnement et de développement durable

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit modifier la résolution numéro 9207-12-2015 titrée *Comité de sélection – Poste Coordonnateur de l'environnement et de développement durable* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit remplacer certains membres du comité de sélection pour ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie le dernier paragraphe de la résolution numéro 9207-12-2015 titrée *Comité de sélection – Poste Coordonnateur de l'environnement et de développement durable* comme suit :

M. Allen Cormier, préfet

Un élu parmi les membres du conseil de la MRC

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

M. Christian Pelletier (personne-ressource), MRC

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NON-CONFORMITÉ DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

À titre d'information, dépôt de la lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relative à la non-conformité du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Gaspésie, datée du 17 octobre 2016, signée par la sous-ministre, Mme Marie-Renée Roy.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9642-11-2016

Ajustements du plan de gestion des matières résiduelles, offre de services de Chamard Stratégies environnementales

CONSIDÉRANT l'offre de services de Chamard Stratégies environnementales pour apporter les ajustements nécessaires au plan de gestion des matières résiduelles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne l'offre de services de Chamard Stratégies environnementales pour apporter les ajustements nécessaires au plan de gestion des matières résiduelles, au taux horaire de 125 \$, pour une banque de 10 heures maximales, lequel montant sera prélevé dans le département *Développement durable et de l'environnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussigné, DARIO JEAN, maire de la municipalité de Marsoui, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement d'adoption du plan de gestion des matières résiduelles révisé*.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Dario Jean, maire de la municipalité de Marsoui

RÉSOLUTION NUMÉRO 9643-11-2016

Soumission projet *Collecte, transport et traitement des matières encombrantes*, Bouffard Sanitaire inc.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a lancé un appel d'offres, sur invitation, pour le projet *Collecte, transport et traitement des matières encombrantes* ;

CONSIDÉRANT les deux soumissions déposées, lesquelles sont :

Exploitation Jaffa inc.	22 512,11 \$, taxes incluses
Bouffard Sanitaire inc.	9 972,88 \$, taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO DUPUIS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE octroie le contrat à Bouffard Sanitaire inc., au coût de 9 972,88 \$, taxes incluses, pour le projet *Collecte, transport et traitement des matières encombrantes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 17 à 19 h 22.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SERGE CHRÉTIEN, il est résolu de lever la séance à 19 h 22.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec »